



## PROTOCOLE SANITAIRE

Afin d'accueillir les adhérents et les habitants dans de bonnes conditions sanitaires, les membres du Conseil d'Administration du GAL ont élaboré un protocole sanitaire pour limiter les risques de propagation de la COVID19. Dans l'intérêt de tous et le respect de chacun, nous vous prions de le respecter.

Les référents et les intervenants sont chargés de faire respecter ce protocole, merci de les accueillir avec le sourire.

Le protocole repose sur cinq fondamentaux :

- Maintien de la distanciation physique
- Application des gestes barrières
- Limitation du brassage
- Nettoyage et désinfection
- Information et communication

### **Responsabilité de chacun**

#### Cas suspect ou avéré

Chacune et chacun jouent un rôle essentiel en s'engageant, notamment, à ne pas venir ou amener les enfants à l'atelier en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid19 chez la personne ou dans sa famille. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), la personne ne doit pas se rendre à l'atelier. Les intervenants et les référents procèdent de la même manière.

En cas de personne symptomatique, l'intervenant demande à la personne de quitter les lieux et l'invite à consulter son médecin.

GAL - Place Marius SARDA - 43200 LAPTE

Tel : 06-44-74-45-92

Mail : [galdelapte43@gmail.com](mailto:galdelapte43@gmail.com)

[www.gal-lapte43.com](http://www.gal-lapte43.com)

### Maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. L'organisation mise en place dans les ateliers doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (accueil, salles d'activités, couloirs, sanitaires, etc.). Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter.

### L'application des gestes barrières



## Port du masque

### Pour les intervenants et les référents

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées.

### Pour les adhérents

Pour les moins de 7 ans, le port de masque est à proscrire.

Pour les enfants et selon l'activité, le port du masque n'est pas recommandé.

L'avis du médecin traitant déterminera les conditions du port du masque pour les enfants présentant des pathologies. Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Pour les adultes et selon l'activité, le port du masque est obligatoire en dehors de la pratique d'activité, recommandé si l'activité le permet.

## **Les consignes sanitaires**

Les salles sont ventilées en permanence. Les intervenants laissent au maximum les portes et fenêtres ouvertes.

Dans toutes les salles avec un point d'eau, du savon sera présent ainsi que des papiers jetables pour s'essuyer les mains.

Dans les autres salles et à l'accueil du gel hydro-alcoolique est à disposition.

Un nettoyage sera réalisé entre chaque atelier par la municipalité.

## **Accueil**

Pour les activités pouvant se dérouler à l'extérieur, l'accueil se fera à l'extérieur.

Pour les activités se déroulant à l'intérieur, il est demandé à chacune et chacun de respecter les distances physiques et de porter un masque (sauf pour les enfants).

En début et fin d'activité, il sera demandé aux parents d'attendre au maximum à l'extérieur.

## **Sens de circulation**

La gestion des flux est assurée par l'intervenant.

## **Agencement des salles**

Les portes seront au maximum ouvertes afin que les poignées de portes soient le moins souvent touchées.

## **Activités de Lapt'ite Pause**

Une inscription au préalable pour les activités est nécessaire pour pouvoir gérer les présences. Ces inscriptions peuvent se faire directement lors de la permanence le mardi de 10 heures à 12 heures, par téléphone au 06 44 74 45 92 ou par mail à : [galdelapte43@gmail.com](mailto:galdelapte43@gmail.com).

## **Sanitaires**

Les toilettes sont accessibles en respectant le lavage des mains en y entrant et en y sortant. Une seule personne à la fois est autorisée à être dans les toilettes.

## **Communication**

Le présent protocole est accessible sur demande et sur notre site web [www.gal-lapte43.com](http://www.gal-lapte43.com).

## **Pour les activités randonnées et marche nordique**

Ces consignes émanent de la Fédération Française de Randonnée

Le port du masque est conseillé avant et après la sortie. Il est fortement déconseillé pendant l'activité. Appliquer la distanciation physique.

- Co-voiturage à éviter.
- Respecter une distanciation physique de 2 mètres minimum entre les pratiquants de randonnée pédestre, (rythme classique de 4 km/h)
- Respecter une distanciation physique de 5 mètres minimum entre chaque pratiquant de marche rapide et de marche nordique (rythme classique de 6 km/h)
- Respecter 1,5 mètre minimum d'espacement latéral entre deux marcheurs de front ou en cas de croisement entre randonneurs
- 10 personnes maximum dont encadrants (animateur, assistant)
- Il est conseillé aux pratiquants d'informer de leur présence afin d'organiser la randonnée en deux groupes distincts si beaucoup de monde.
- Sans utilisation de vestiaires avant et après la pratique

GAL - Place Marius SARDA - 43200 LAPTE

Tel : 06-44-74-45-92

Mail : [galdelapte43@gmail.com](mailto:galdelapte43@gmail.com)

[www.gal-lapte43.com](http://www.gal-lapte43.com)

## **Pour les activités yoga et pilates**

Ces règles émanent de la Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire

- Le pratiquant doit être en possession de gel hydro alcoolique et d'un masque pour circuler dans l'enceinte sportive.
- Préconiser un transport individuel pour se rendre sur le lieu de la séance.
- Respecter une distance physique minimum de deux mètres avec les autres participants (Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020).
- Apporter son propre matériel sportif (tapis, serviettes, gourdes...), les prêts de matériel entre pratiquants ne sont pas autorisés.
- Utiliser un gel hydro alcoolique pour se laver les mains, avant et après la séance.
- Eviter les contacts physiques avec les autres pratiquants avant, pendant et après la séance.
- Respecter une distance d'un mètre avec les autres usagers, dans les vestiaires collectifs, et porter un masque. Dans tous les cas, il est recommandé de se changer chez soi.
- Le port du masque est obligatoire lorsque vous circulez dans l'enceinte sportive. Il peut être retiré au moment de la pratique sportive.

GAL - Place Marius SARDA - 43200 LAPTE

Tel : 06-44-74-45-92

Mail : [galdelapte43@gmail.com](mailto:galdelapte43@gmail.com)

[www.gal-lapte43.com](http://www.gal-lapte43.com)